



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--18) DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R.2162-22 et R.2162-24 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2019 approuvant le programme de construction d'un complexe sportif sur la parcelle H21 sise 106 rue de la Jarry et décidant d'engager une procédure de concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant l'intérêt de désigner les membres d'une Commission d'appel d'offres ad hoc pour participer à la composition du jury de concours, au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 18 septembre 2019,

DESIGNE

à l'unanimité,

Membres titulaires :

Mme LIBERT-ALBANEL, Maire

M. LEBEAU, Adjoint au Maire

Mme VOISIN, Adjointe au Maire

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire

Mme LE CALVEZ, Conseillère municipale

Membres suppléants :

M. TOURNE, Conseiller municipal

M. CHARDON, Conseiller municipal

M. DENHEZ, Adjoint au Maire

M. MANSOZ, Conseiller municipal

Mme POMMIER, Conseillère municipale

en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres participant à la composition du jury du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif sur la parcelle H21 sise 106 rue de la Jarry.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé